

ABONNEMENT.

Saumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8 Poste : Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

ANNONCES, la ligne, 20 c. Les annonces de 10 lignes et au-dessus, 30 c. Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de réimpression la publication d'insertions reçues et même payées sans restitution dans le dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 Juillet 1875.

Chronique générale.

Si la deuxième délibération sur le projet de loi des pouvoirs publics a brusquement tourné court, c'est que la commission et les gauches ont pris, comme on l'a vu, le parti d'abandonner tous leurs amendements et de se rallier au projet du gouvernement; le combat a donc fini faute de combattants. Il est probable que la troisième délibération se terminera par un vote silencieux.

Cette rapide discussion du projet des pouvoirs publics a fait courir de nouveau des bruits d'une prochaine dissolution. On a même prétendu que M. Buffet aurait eu une conférence avec plusieurs des principaux membres des gauches et se serait mis d'accord avec eux pour faire les élections générales avant la fin de cette année. Les gauches auraient promis de voter une forme de scrutin mixte. Nous devons cependant dire que, dans l'opinion des membres des divers groupes de la droite et du centre droit, la dissolution est toujours considérée comme impossible pour cette année.

C'est bien sur le conseil de M. Thiers que la commission constitutionnelle s'est ralliée au projet du gouvernement en matière de convocation des Chambres. Nous pouvons ajouter qu'en ce moment l'ex-président fait l'impossible pour amener ses amis à sacrifier le scrutin de liste.

On commente beaucoup la partie finale d'un bulletin des Débats, où le groupe Bocher est assez nettement accusé de préparer l'avènement d'un cabinet plus disposé à servir le groupe que le ministère actuel. Il y a du vrai dans cette conjecture; seulement, les commentateurs se trompent quand ils supposent qu'il s'agit, pour les amis de M. Bocher, de ramener M. de Broglie. Cette fraction parlementaire ne veut que préparer les voies au duc d'Audiffret.

Le choix de M. Buffet pour l'intérim des affaires étrangères est considéré comme symptomatique. On assure que M. Thiers, qui a toujours une très-grande influence au quai d'Orsay, avait poussé le duc Decazes à demander que son intérim fût confié à M. Léon Say.

Le bruit court que, pour le vote final sur l'ensemble de la loi de l'enseignement supérieur, la gauche doit demander le vote à la tribune.

Les projets d'entente entre la Russie et l'Angleterre, en prévision d'un conflit européen, sont complètement à vau-l'eau. C'est, dit-on, une des dernières informations que le duc Decazes a reçues avant de quitter Paris. Ce renseignement est tout à fait conforme au langage tenu, il y a quelques jours, dans la Chambre des Communes, à Londres, par le sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères.

Il règne, dit-on, une vive irritation dans le cabinet de la présidence, à Versailles, par suite d'une correspondance de Paris publiée dans le Times, et qui est très-malveillante contre le maréchal de Mac-Mahon au sujet de son voyage dans les départements inondés.

Des renseignements qui nous viennent du Midi nous laissent la conviction que l'organisation des comités radicaux est aussi complète que possible dans les départements du Sud-Ouest en vue des élections prochaines. D'un autre côté, nous apprenons que le parti radical se livre à une active propagande auprès des populations des départements inondés.

La commission relative à la réforme judiciaire en Egypte a entendu le rapport de M. Antonin Lefèvre-Pontalis sur les documents communiqués par le ministère des affaires étrangères.

Ces documents se divisent en deux parties. La première est relative aux pouvoirs accordés par le sultan au khédivé pour traiter avec les puissances étrangères au sujet de la réforme, la deuxième comprend les mémoires envoyés par les notables résidents français en Egypte sur la réforme.

La commission s'est ajournée à samedi. Elle entendra M. Mannoury, qui est le principal auteur des Codes égyptiens. Elle nommera ensuite son rapporteur.

M. le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet,

« Une circulaire d'un de mes prédécesseurs, en date du 12 mai 1874, a prescrit une révision générale des estampilles accordées précédemment aux écrits destinés au colportage. Plus récemment M. le garde des sceaux, sur la demande de mon département, a invité les fonctionnaires de l'ordre judiciaire à signaler les écrits anciennement estampillés et dont le colportage paraîtrait présenter des inconvénients. (Circulaire du 24 février 1875.)

« Ces mesures ont déjà produit des résultats utiles. Mais elles resteraient insuffisantes si les publications dont le colportage paraît à tel point regrettable que leur estampille est annulée, recevaient un asile dans les bibliothèques communales; si même, comme j'en suis informé, certains conseils municipaux consacraient à les acquérir des crédits prélevés sur le budget de la commune.

« La loi, monsieur le préfet, vous donne le moyen de prévenir de tels abus. C'est à vous, en effet, qu'elle confie le règlement des budgets communaux. Lors donc que vous aurez à procéder à ce règlement, vous examinerez si, parmi les crédits soumis à votre approbation, il en est qui soient destinés à l'achat de livres. Dans ce cas, vous ferez représenter la liste des ouvrages à acquérir; vous rejeterez toute souscription à une publication suspecte et vous veillerez à ce qu'aucune partie des fonds alloués au budget ne soit affectée à l'achat de livres auxquels l'estampille aurait été refusée ou retirée.

« Vos pouvoirs à cet égard ne sont pas contestables, vous les tenez du décret du 25 mars 1852, maintenu en vigueur par la loi

du 24 juillet 1867, sous la réserve de l'article 2 de cette loi.

« Je me concerte avec M. le ministre de l'instruction publique et des cultes pour qu'il soit pris en outre, à l'égard des bibliothèques communales, les mesures de surveillance qu'autorisent les lois et règlements dont l'exécution lui est plus particulièrement confiée.

« Recevez, etc.

« Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

« L. BUFFET. »

A propos de la discussion sur l'enseignement, l'Echo de la Province, à Toulouse, vient de publier un article très-digne d'attention intitulé : Les libres-penseurs; l'auteur de cet article est M. Eugène Reynis, qui, dans ce journal, donne à M. Benezet un concours actif et plein de talent. M. Reynis démontre combien les libres-penseurs de nos jours sont intellectuellement dégénérés, en les comparant à ceux des siècles passés. Notre confrère dit :

« Combien sont peu semblables les libres-penseurs d'autrefois et ceux d'aujourd'hui ! Quelle dégénérescence ! L'ignorance pure n'est-elle pas le caractère distinctif des impies de notre temps ? Semblables à ces reptiles qui distillent leur venin avec une égale indifférence sur la pierre brute ou sur l'or pur, ils s'attaquent avec le même aveuglement aux dogmes les plus élevés et aux pratiques les plus populaires. Blasphémer ce qu'ils ignorent, abattre tout ce qui monte au-dessus de leur taille de pygmée, haïr sans motif, calomnier sans raison, parler sans mesure, écrire sans dignité, penser sans grandeur, n'est-ce pas à ces traits qu'on les reconnaît tous ?

« Libres-penseurs d'aujourd'hui, où sont vos chefs-d'œuvre ?

« Quel progrès avez-vous imprimé à la science ?

« Quelles objections nouvelles avez-vous apportées dans le grand débat qui s'agit entre l'esprit moderne et la foi ?

« Vous n'avez rien produit, absolument rien.

« Vous n'avez des libres-penseurs que la haine; mais la haine n'appelle pas la discussion, elle la repousse. »

On raconte à Toulouse, à propos de l'inondation, un détail comique dont les Toulousains, qui connaissent le personnage, ne sont pas trop surpris, et que nous ne reproduirions peut-être pas si cette farce ne révélait le caractère de tout un parti.

Un radical de la Haute-Garonne, radical de la plus belle eau, un héros, un triomphateur du 4 septembre, tenant à montrer son dévouement au milieu des désastres, se serait rendu, le soir, au bord de la rivière, quand les eaux commençaient à se retirer, et là il se serait à plaisir et à loisir décoré de toute la boue qu'il mérite bien, disent les bonnes langues, dans le but de se montrer ensuite couvert de ces glorieuses souillures comme un sauveteur du peuple.

Le hasard a permis que cette ingénieuse opération ait eu des témoins : quelques soldats, dit-on; et on désigne particulièrement un des membres de l'état-major, qui raconte l'aventure tout haut et dit le nom du héros, et ne craint pas d'être démenti.

On en rit; cela est fort bien, et c'est la fable de tout le département. Laissez se re-

tirer les eaux; la légende du dévoué sauveteur grandira parmi les populations du Languedoc; elle sera exploitée hardiment au moment des élections; et si le suffrage populaire ne parvient pas à envoyer le héros à Paris, ce héros, du moment que M. Gambetta sera ministre de l'intérieur, — ce qui, en dépit de M. Buffet, est l'aboutissement nécessaire de la République — ce héros redeviendra ce qu'il a été durant les sinistres godaillies de septembre, un des maîtres de la vie et de la bourse de ses concitoyens, un potentat dont le despotisme s'étendra non-seulement sur tout un département, mais sur plusieurs provinces. Rien n'est tel que d'être sans vergogne. Quand on se dévoue pour le peuple, il faut avoir sa récompense.

Etranger.

Le serment de don Carlos à Guernica et les coutumes du pays Basque.

On croit généralement que les fueros des provinces basques sont une diminution de l'autorité royale; c'est là une erreur. Les fueros, c'est un code de lois qui lient également le seigneur et le peuple, qui donnent au seigneur les plus grands avantages et qui inspirent au peuple les devoirs les plus durs, mais dans la dignité et dans la liberté que le même code détermine.

Ainsi, par exemple, quand l'honneur du seigneur et l'intérêt de la couronne sont en jeu, le seigneur appelle aux armes tous les citoyens et dispose librement de leurs biens; par contre, toutes les lois du seigneur passent par l'examen des autorités populaires, qui peuvent écrire dans la marge : « On obéit et on n'exécute pas, » les laissant à l'état de lettre-morte, tout de même que le veto absolu du corregidor ou représentant du seigneur annule les dispositions des autorités populaires, si elles lésent les droits de la couronne.

Voilà donc en deux traits de plume l'économie du système foral dans les relations du seigneur et du peuple, et le secret qui maintient en parfait accord, depuis des siècles, l'autorité et la liberté dans les provinces basques. J'esquisserai maintenant le principe et l'exercice des institutions populaires.

Dans toutes les provinces, à l'exception des villes qui suivent les lois du royaume, on peut dire que le peuple est le seul administrateur de ses biens. Il y a des maires (fieles) élus par le suffrage universel; mais les maires ne peuvent rien faire, à moins de consulter le peuple, dont les votes décident les résolutions que les maires exécutent.

Au-dessus des maires sont, dans l'échelle hiérarchique, les députés qui, avec les syndics ou gardiens du fuero et les regidores ou auxiliaires, constituent le regimiento general, le corps suprême du pays. Mais les députés et les syndics sont élus tous les deux ans, par le sort, dans les juntas de Guernica, devant lesquelles ils sont responsables, et non pas illusoirement comme les ministres parlementaires.

Enfin, les juntas, assemblée vraiment représentative, peuvent tout dans l'administration du pays; elles élisent les députés et le regimiento general, mais elles ne peuvent rien contre l'autorité et les droits du seigneur, qui les convoque et les préside par son représentant le corregidor.

Voici comment les juntas se composent et

comme elles procédaient à l'élection des députés :

Toutes les villes, villages et bourgs (autres qu'apoderados) envoient aux juntes (à la lettre chargés de pouvoirs), élus par suffrage universel, avec le même vote. Pour faire l'élection, les apoderados se divisent en deux sections, qui portent les dénominations des anciens bans du pays : *gambino* et *onpino*. Les noms des villes et bourgs que représentent les apoderados de chaque section se mettent dans deux urnes, puis un enfant tire de chaque urne un nom, et l'apoderado de la ville ou village favorisé dans chacune des sections, désigne les personnes qui doivent, pendant deux ans, exercer la fonction de députés et de syndics. Le fuero, jusqu'en 1854, n'exigeait pas d'autres conditions d'éligibilité que celle de posséder quelques terres ou simplement un mont dans le pays, et encore cette condition ne date que de 1748, si je ne me trompe. Les sessions des juntes, qui ne durent que douze ou quinze jours, commencent toujours par la messe du Saint-Esprit, qui est célébrée dans une chapelle qui se trouve au fond de la salle des sessions. A côté, dans un enclos fermé, par une grille en fer s'élève l'arbre fameux, symbole des libertés basques.

Que pensez-vous de ce système foral ? Ce système, dont la base est la foi catholique, fonctionné depuis des siècles avec une régularité si parfaite que plusieurs fois, même dans ces dernières années, les députés de Biscaye, avec l'autorisation des juntes et sans le consentement ni l'ingérance des gouvernements de Madrid, ont fait en Angleterre de forts emprunts, qui ont été payés intégralement, capital et intérêts, bien avant le temps fixé pour l'amortissement.

Le fuero exige le serment des seigneurs, mais plus de trois siècles ont passé sans qu'aucun roi soit venu à Guernica pour prêter le serment sous l'arbre sacré ; Ferdinand le Catholique fut le dernier roi qui accomplit cet acte, dont le fuero détermine les imposantes cérémonies.

Charles VII, aussi vaillant guerrier et prudent politique que son ancêtre ; Charles VII, qui se trouve, comme Ferdinand, dans le début de son règne, en lutte avec les factions qui travaillaient, unies en cela seulement à la ruine de la patrie ; Charles VII a voulu renouer la tradition et fit avant-hier connaître ses desirs aux juntes qui siègeaient depuis le 27 juin. L'acte du serment vient d'avoir lieu ; j'ai tout vu, tout entendu, et je pourrai le décrire en une seule phrase : dans le fond et pour l'esprit qui l'inspirait, cet acte a été tel que vous pouvez l'imaginer en pensant à ce qu'il dut être en 1476, dans ce temps de foi qui vit tant de merveilles et qui fit l'Espagne si glorieuse et si prospère. Mais je ne puis me contenter de cette description sommaire.

Hier, aussitôt que la résolution du roi, qui se trouvait à Zornoza (15 kilomètres de Guernica), fut connue des juntes, où elle excita des transports d'enthousiasme, on détéra l'antique cérémonial et l'on commença en toute hâte les préparatifs pour la fête. Le roi partit de Zornoza à quatre heures de l'après-midi, en même temps que neuf apoderados sortaient de Guernica pour aller à sa rencontre. Le roi s'est mis en route.

Tout se passa comme on l'avait prévu. Les apoderados trouvèrent le roi au point désigné, et Sa Majesté répondit à leur salut par ces mots : « Je suis heureux toutes les fois que je reçois de Biscaye un nouveau témoignage d'adhésion et toutes les fois que je puis lui donner un nouveau gage de ma reconnaissance et de mon amour. » Puis les apoderados montèrent en voitures et précédèrent le roi à Guernica, pour l'attendre avec tout le clergé à la porte de l'église. On chanta le *Salve Regina* et le roi entra au palais escorté par les apoderados, qui lui remirent le beau message des juntes et se retirèrent pour attendre le lendemain.

## INONDATIONS DANS LE CALVADOS.

Lisieux, 40 juillet.

L'inondation est entièrement terminée ; les déblaiements commencés se poursuivent activement et permettent d'apprécier les désastres que l'on évalue déjà à plus de six millions.

Les usines ne pourront pas fonctionner avant un mois. On connaît sept victimes. Les autorités ont montré un grand dé-

vouement ainsi que le bataillon du 129<sup>e</sup> de ligne qui a rendu des services signalés.

Un comité de secours s'organise. Le gaz ne pourra être rétabli que demain. La ville offre un aspect désolant.

L'imprimerie du *Lexovien* a été envahie par plus d'un mètre d'eau. Le journal paraît néanmoins ce soir et donne des détails très-complets sur l'inondation.

Les inondations de la vallée de la Touques ont été provoquées par une trombe terrible qui s'est abattue, mercredi soir, sur les plateaux de l'Hôtelierie et de Marolles. Cet ouragan a été accompagné de tonnerre. La foudre est tombée en plusieurs endroits. D'après le *Moniteur du Calvados*, une manufacture de papiers aurait été réduite en cendres à Bonneville-la-Louvet. Au Mesnil-Guillaume, une ferme aurait été brûlée.

La masse d'eau qui s'accumulait sur les hauteurs s'est précipitée dans les vallées de la Calonne, où elle a pris les allures d'un torrent impétueux. Elle formait une barre d'eau de 4 m. 50 de hauteur.

A Lisieux, tous les trottoirs sont emportés ; le boulevard est creusé à certains endroits ; tous les murs sont renversés dans le Bouloir, dans la rue Labbey. Dans toutes les rues qui vont de la rue de la Chaussée jusqu'au Campfranc, il ne reste pas un mur debout ; tout est ravagé et présente le spectacle le plus lamentable.

Dans la Grande-Rue, dans la rue du Bouteillet, dans la rue du Collège, l'eau avait de trois pieds à quatre pieds et demi de hauteur. Toutes les maisons ont été inondées.

Jeudi matin, on comptait dix ou douze cadavres retirés des eaux, et il est à craindre que le nombre des victimes ne s'élève jusqu'à quinze ou vingt. Un homme est resté pendant quatre heures cramponné à un saule, craignant à chaque instant de le voir se rompre sous le poids de son corps, ballotté qu'il était par les vagues et les épaves qu'elles entraînaient avec elles.

Un jeune et courageux soldat du 129<sup>e</sup> régiment de ligne a trouvé la mort en allant au secours d'un malheureux inondé, qui était resté suspendu à une fenêtre dont il avait brisé les vitres ; une pauvre mère a été noyée avec son enfant.

Les dégâts matériels ont une gravité exceptionnelle. Presque toutes les passerelles établies sur la rivière dans la traverse de la ville sont détruites, et leurs débris s'accumulent contre les arches du pont de pierre.

Deux ou trois maisons se sont écroulées ou sont sur le point de tomber ; la troupe en protège les abords pour empêcher les accidents.

Lisieux, ordinairement si riant, si animé, présente l'aspect de la désolation. La circulation est interceptée en beaucoup d'endroits par l'accumulation des poutres et des troncs d'arbres que les eaux ont arrachés à des localités plus ou moins éloignées et qui forment comme des barricades au milieu de certaines rues.

A Glos, une famille entière, composée de quatre personnes, a péri. Les malheureux n'ont pas eu le temps de se sauver ; ils ont été engloutis sous les débris de leur maison, qui s'est écroulée : c'est le sieur Viel, charpentier, sa femme, sa servante et un enfant.

Par l'ouverture béante de la porte, on voit les appartements intérieurs, les meubles suspendus sur l'abîme, les rideaux qui flottent au vent, le lit non encore défait ; tout atteste que ces malheureux ont été surpris de la façon la plus imprévue et la plus terrible.

A quelques pas de là, la femme Tribout, voyant les eaux fondre sur le village, se précipita sur la route pour sauver ses enfants. Ces derniers furent recueillis par un voisin. Quant à la mère, elle fut emportée par le torrent. Elle parvint à s'accrocher à une haie.

Bientôt la haie elle-même fut déracinée et la femme emportée par le tourbillon. On n'a pas encore retrouvé son corps.

On voit à chaque pas, dans la ville, des murs écroulés emportés par morceaux à une certaine distance de leurs fondations ; des parties entières de pavage ont été ravinées et les pierres dispersées.

De Glos à Lisieux, la vallée est semée de débris de toutes sortes. Partout les eaux limoneuses ont laissé des traces de leur passage.

Le préfet du Calvados a remis au maire

de Lisieux 4,000 fr., dont 2,000 envoyés d'urgence par le ministre de l'intérieur.

M. Cornélis de Witt, venu au nom du ministre, a donné personnellement une somme de 500 fr., avec prière de la distribuer immédiatement aux plus nécessiteux.

Ajoutons que, dans cette ville, administrateurs, fonctionnaires, gendarmerie, police, ont admirablement fait leur devoir, et quelques-uns, pendant quatre heures, ont eu de l'eau jusqu'aux épaules pour surveiller et opérer le sauvetage, qui présentait, en raison de la force des courants, de sérieuses difficultés et de trop réels dangers.

Officiers et soldats ont été magnifiques ; dans l'eau aussi, et cela pendant plusieurs heures, ils ne résistaient qu'en se tenant par la main ou en s'attachant avec des cordes ; un capitaine de la nouvelle promotion a eu vingt occasions de montrer son énergie et son agilité, et Dieu sait s'il en a profité !

D'après le *Journal de Lisieux*, il a fallu presque renvoyer de force des officiers, alors que tout danger avait disparu !

## Chronique Locale et de l'Ouest.

SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DES INONDÉS DU MIDI.

Commune de Brain-sur-Allonnes.	
Souscription dans le bourg (1 <sup>re</sup> liste).....	96 f. 50
Somme votée par le conseil municipal.....	100 »
Commune du Voide.	
Somme votée par le conseil municipal.....	30 »
Commune de Gennes.	
Souscription dans le bourg.....	769 15
Commune de Villebermer.	
Souscription dans le bourg.....	349 65
Sommes versées à la Recette particulière.	
M. Matifas, officier en retraite.....	5 fr.
M. Baudry, receveur des finances.....	50 »
Total.....	55 fr.

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 19 juillet pour la première partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours.

Ils se réuniront le 20 septembre pour la deuxième partie de leur session, qui ne pourra durer plus de cinq jours.

ANGERS. — A la suite de l'agression de lundi soir contre l'agent de police Gaultier, cinq jeunes gens, auteurs et complices, ont été arrêtés et emprisonnés vendredi sur mandat d'amener.

Quatre ont 24 ans, le cinquième 18 ans ; deux sont sculpteurs, il y a parmi les trois autres un typographe, un plâtrier et un peintre. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

Dimanche prochain, 18 juillet, un grand assaut d'armes, au bénéfice des inondés du Midi, sera donné, au théâtre d'Angers, par MM. les professeurs de la ville d'Angers et les premiers maîtres du 32<sup>e</sup> de ligne et du 40<sup>e</sup> cuirassiers, avec le concours de MM. les maîtres de Saumur, Tours et Le Mans.

CONCOURS DE THOUARS.

Réduction de 40 0/0 sur le prix des places, accordée par la Compagnie du chemin de fer de la Vendée.

Dimanche prochain, 18 juillet, jour du concours, il sera délivré, pour Thouars, des billets d'aller et retour avec réduction de 40 0/0, valables pour la journée, au départ de Chinon, — Bressuire, — Mirebeau, — Saumur, — et stations intermédiaires.

Le transport des instruments admis au concours par une lettre du président de la Société d'agriculture, sera effectué gratuitement au retour, sauf les frais d'enregistrement, de timbre, de chargement et de déchargement.

## L'ÉCOLE DE CAVALERIE

AU DERNIER CONCOURS HIPPIQUE DE L'OUEST.

Nous empruntons au rapport général de M. de Mortemart de Boisse sur les concours organisés par la Société hippique française, le passage où il est rendu compte de la présence au dernier concours de Nantes des officiers de l'École de Saumur :

« La journée des chevaux de chasse, l'épreuve des chevaux d'armes, l'exhibition gé-

nérale, le prix de la Coupe et la présentation des chevaux de pur sang, montés par les officiers maîtres et par les sous-maîtres de manège de l'École de cavalerie de Saumur, sont venus terminer le concours hippique de l'Ouest.

» M. le général Lallemand, le commandant en chef du 11<sup>e</sup> corps d'armée, par sa haute influence d'abord, par sa présence ensuite, donné une grande importance au concours de Nantes, et les officiers du 6<sup>e</sup> hussards et du 35<sup>e</sup> d'artillerie ont pris part à l'épreuve des chevaux d'armes, pendant laquelle les applaudissements de la foule ne leur ont pas fait défaut.

» Mais aucun enthousiasme ne peut être comparé à celui qu'a montré la population nantaise en présence de la reprise de manège des officiers de l'École de cavalerie de Saumur, montés sur des chevaux de pur sang anglais, occupés il y a peu temps encore à courir sur nos hippodromes. Ces chevaux, regardés par une grande partie du public amateur comme impossibles à dresser et à raccourcir suffisamment pour en jouir sans crainte de dangers sérieux, se sont montrés parfaitement assouplis, très dociles, intelligents plus que pas un, et ont exécuté avec une précision et une aisance remarquables toutes les figures de manège qui leur étaient demandées, à quelque allure que ce soit.

» Bien que les amateurs et le public réunis sur le cours Saint-Pierre, lors du concours, se soient déjà chargés, par l'expression de leur enthousiasme et par leurs nombreux bravos, de témoigner leur admiration et leur profonde sympathie à l'élément militaire prenant sa part des travaux de la Société hippique française, qu'il me soit cependant permis ici en votre nom, messieurs, de remercier MM. les officiers du 11<sup>e</sup> corps d'armée, ainsi que MM. les officiers instructeurs et élèves de l'École de Saumur, de l'appui important qu'ils ont bien voulu donner à l'œuvre toute nationale que vous poursuivez.

» La Société hippique n'a pas trouvé suffisant, pour donner l'élan à la production chevaline, de distribuer des primes et des récompenses, elle a voulu encore par tous les moyens augmenter dans la nation le goût du cheval et de l'équitation ; elle ne pouvait pas choisir un meilleur et plus intéressant spectacle que celui de la reprise de manège de MM. les officiers de l'École de cavalerie de Saumur.... »

Nous lisons dans l'*Union de la Sarthe* :

La gare du Mans a été le théâtre d'un bien triste accident.

Une locomotive, destinée à conduire le train de Tours, faisait les manœuvres nécessaires pour prendre la tête du convoi ; elle marchait le tender en avant.

Le nommé Revault, âgé de 31 ans, employé gazier de la compagnie de l'Ouest, circulait à ce moment sur la voie. Soit par inattention, soit imprudence, il se laissa surprendre. Le tender le saisit et le renversa. Le cendrier l'entraîna, il fut poussé sur les rails et littéralement broyé ; les roues de la machine lui passèrent lentement sur la poitrine.

Les deux jambes étaient broyées, un bras, détaché du corps, était jeté sur la voie ; la poitrine ne formait plus qu'une bouillie sanglante.

Revault était aimé de ses chefs et de tous ses camarades ; il laissait une veuve et un petit enfant.

On compte, en ce moment, 20 navires au chantier et 6 en armement à Nantes et Chantenay. Deux machines à vapeur, chacune de 80 chevaux, viennent d'être commandées à MM. Brissonneau frères, constructeurs à Nantes.

MALADIE DE LA VIGNE.

Procédé préventif et curatif.

Dès 1857, en quête d'un moyen préventif, j'eus l'inspiration de pratiquer une incision à chaque vinée et de cercher la végétation par des pincements sévères, variés. Les résultats m'enhardirent à affronter la routine de mes vignerons, qui dès lors se débattaient contre moi et m'abandonnèrent les vignes à tâche.

Sous le coup de ces difficultés et d'après mes remarques sur l'action produite par les variations atmosphériques, me surgit l'idée d'essayer l'application de cordons métalliques.

ques dont l'action préservait la tête des ceps. Ne pouvant non plus en appliquer chez moi la marche en grand, par suite de l'état de mes plants âgés et clair-semés sans ordre, je me contentai de la démontrer à des vignons, jardiniers. Plus tard, je donnai l'élan pour les lignes en cordons sur les murs, et en plein champ, labourables. Mais, par oubli ou inattention, la masse n'a répondu qu'au coup-d'œil, négligeant le point essentiel, la continuité avec introduction en terre des extrémités métalliques, d'où contre-coups plus ou moins sensibles donnant à douter de la valeur du procédé, alors qu'ils ne contribuaient qu'à la confirmer.

Ne pouvant m'installer à ma guise pour devancer l'apparition, je ne me résignai qu'en 1863 à opposer aux ravages de l'oïdium le moyen curatif le plus logique, le soufrage d'après le Midi, mais préférant la poudre obtenue par trituration à celle par sublimation. Je reportais à la première une action mécanique plus prononcée qui, selon moi, jouait le principal rôle. Si fine, en effet, qu'elle puisse être obtenue pour l'œil, elle conserve des formes cristallines plus sphériques par le broiement, et, proportionnellement, comme le soufre en canon serré dans la main, se dilate et pétille. C'est à cette propriété, en dehors de l'influence de sa vapeur d'acide sulfurique, et surtout dans les conditions où je l'utilisais, que je demandais une plus grande perturbation à travers les ramifications inextricables et si ténues de l'oïdium : — j'exigeais son aspergion par temps sec, après évaporation de toute rosée : en deux heures, l'effet était produit. Cette poudre, adhérant peu, n'arrivait pas dans la vendange.

Je ne m'étendrais pas sur ce point. L'expérience, depuis plusieurs années, a permis à chacun d'apprécier selon ses convictions.

Je viens aujourd'hui joindre mon affirmation à celle de M. Brévin, dont l'article paru dans le *Journal de Maine-et-Loire* du 1<sup>er</sup> juillet devrait trancher la question et ne plus autoriser les dissertations. En effet, à part des cas isolés, des essais d'amateurs, quels sont les vignons qui se décideront à employer les spécifiques que ridiculise avec raison M. Brévin? La main-d'œuvre, la dépense de temps et d'argent, les imprudences possibles dans le ménage, etc., en regard des vertus soi-disant radicales de ces produits, plaident plus en faveur de procédés modestes, n'exigeant que du soin, de l'attention.

Celui préventif de M. Brévin m'engage à produire le mien, dont voici les points principaux du travail :

« Ne laisser aucune mousse ni pelure sur les troncs et bras des ceps ;

» Dans l'enfourchement de chaque tête de cep, ou sur tuteurs, faire passer un fort fil de fer parcourant toute la ligne de plantation, et dont les extrémités seront fixées EN terre ;

» Dès l'hiver, ouvrir la terre, au pied des ceps, en sillons dont les talus mûriront aux gelées dans l'intervalle des rangs ; entretenir de bons binages pendant la belle saison ;

» Avant l'entrée en fleur, ébourgeonner, retrancher l'extrémité de la vinée — dès le deuxième nœud au-dessus de la dernière lame ; faire une incision, de part en part, longitudinale de 2 centimètres au moins, vers le tiers inférieur de la vinée ;

» Sur le bras d'attente pour l'année suivante, en ébourgeonnant, ne ménager que deux jets qu'on pincera, à la longueur acquise de vinée ;

» Pour les espaliers, quels qu'ils soient, ceps, pêchers, abricotiers, poiriers, etc., faire courir (passant par la tête des ceps) un fort fil de fer — avec ramifications à tous les clous implantés çà et là, — et dont les extrémités du fil principal seront fixées en terre. Lors du pincement général, retrancher aux ceps les pointes, dès le deuxième nœud au-dessus de la lame supérieure. »

Pour tout espalier à établir à neuf, le but serait complètement atteint (voire aussi en dépense première et en entretien), si on installait des châssis en fort fil de fer galvanisé, à vastes mailles, et dont les deux angles inférieurs se projetteraient, par simple fil, en terre ; on n'y verrait même plus de cloque ni de rouille sur les feuilles.

Si par quelque fausse entente l'oïdium apparaissait sur la vinée ou les espaliers, quels qu'ils soient, soufrer, selon le besoin, dès la disparition de la rosée, par temps sec. Éviter de se servir du cornet à houpe, appareil défectueux qui fouette la

poudre au lieu de la projeter claire et légère.

La vigueur des plants, la netteté des produits en général, l'abondance, la belle et bonne qualité de la vendange, le rendement en bourgeons séchés pour les mélanges de l'étable, dédommagent largement du peu de temps consacré à cet ensemble de précautions.

L'entaille de M. Brévin s'effectue sur le corps du cep ; la mienné, sur la vinée qui, dès lors, dégorge une première sève malsaine. A mesure de l'occlusion, le torrent circulatoire, limité par le pincement, se distribue, au grand profit de son lot protégé des influences atmosphériques (auxquelles la contexture de la vinée est si sensible) par la marche de la ligne ferrée. L'adoption des deux incisions, à leur époque distancée, — l'une au départ de la sève, l'autre au moment où la vinée le comporte, — produiront un résultat dont propriétaires et consommateurs n'auront qu'à se réjouir.

Je garantis cette marche infailible, qui s'y conformera appréciera, chez les voisins insoucients, ce que produisent les temps de brume, les pluies continues suivies de brusques contre-coups de temps orageux.

Je serai flatté de m'être joint à M. Brévin et de contribuer, pour ma part, à réduire d'autant les craintes, les pertes qu'occasionne, chaque année, la maladie de la vinée.

A. CADEOT,  
Ancien propriétaire près Saumur.

### SOUSCRIVONS.

La Comédie-Française a donné l'autre semaine une représentation au bénéfice des inondés du Midi. Entre les deux pièces qui composaient le programme, M<sup>me</sup> Favart et Lloyd ont dit un poème improvisé par M. Henri de Bornier, l'auteur de la *Fille de Roland*. « Improvisé » est bien le mot ; en effet, à midi, le directeur, M. Perrin, demandait à M. de Bornier une pièce de vers pour la représentation du soir ; à quatre heures, le poème était terminé, et, à neuf heures, M<sup>me</sup> Favart et Lloyd récitaient ce chaleureux appel à la charité, qui a obtenu un éclatant succès.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître cette éloquentte pièce de vers, où le poète fait vibrer au gré de son souffle puissant ce sentiment si familier au cœur des Français : l'amour du prochain.

### LES DEUX VILLES

PARIS. M<sup>lle</sup> Lloyd.  
TOULOUSE. M<sup>me</sup> Favart.

#### PARIS.

Tout va bien, j'ai payé ma dette de souffrance.  
Je suis Paris, je suis libre, je suis heureux.  
J'ai prodigué mon sang et mon or pour la France,  
D'autres m'imiteront... Que le Ciel soit pour eux !

J'ai relevé mes murs, mes théâtres, mes temples,  
J'en bâtis de nouveaux qui vaudront les anciens,  
Et mon courage ayant assez donné d'exemples,  
J'oublierai les malheurs des autres et les miens.

#### TOULOUSE.

Écoute-moi, Paris ! la richesse est jalouse  
Quand les cœurs sont troublés et les destins tremblants ;  
Je te dis seulement : Paris, je suis Toulouse,  
Et j'ai le deuil au front et la blessure aux flancs.

Je flais au milieu de mes plaines fécondes,  
Je faisais le labeur des heureuses cités,  
Mon fleuve me prêtait pour servantes ses ondes,  
Et les grands pics neigeux m'entouraient de clartés.

Tout-à-coup, tout-à-coup, sur cette douce rive,  
Comme tombe l'éclair, comme l'aigle descend,  
L'eau brûlante parait, la trombe folle arrive,  
Et tout est renversé sous le flot mugissant.

Tu connais l'incendie, ô Paris ! Ces feux sombres  
Qui changent une ville en horrible décor,  
D'abord rouge volcan et bientôt noirs décombres,  
C'est l'incendie... Et bien ! on y sent l'homme encor !

C'est l'homme formidable et méchant, mais c'est l'homme !  
Qui, partout où la flamme impie étincela,  
Et quel que soit le nom dont il faut qu'on le nomme,  
L'homme s'y reconnaît du moins : un homme est là.

Mais l'inondation, la vague furieuse,  
L'eau qui tombe du ciel et des glaciers géans ;  
Qui croit et qui déferle, toujours mystérieuse,  
Et qui se perd sans nom aux obscurs océans.

Rien de l'homme n'est là, pas même sa furie.  
C'est l'inconnu qui sert une invisible loi,  
C'est la nature froide et jamais attendrie  
Qui fait ce qu'elle veut et ne dit pas pourquoi.

L'homme ne peut que fuir dans sa morne épouvante ;  
Mais le flot, plus actif, le harcèle et le suit ;  
Et de toutes parts l'onde implacable et vivante  
Assiège les maisons qui croulent dans la nuit !

Pas d'espoir et d'espoir ! Le fleau fait son œuvre.  
Le noir démon des eaux frappe tout sans remords,  
Il saisit la cité dans ses plis de couleur,  
L'étouffe et disparaît... et mille hommes sont morts !

J'ai vu cela, j'ai vu les mères et les veuves,  
J'ai vu les orphelins que ce désastre a faits ;  
J'ai vu tous mes trésors engloutis par mes fleuves,  
J'ai vu les dévouements et j'ai vu les bienfaits.

Ils se sont bien battus nos soldats héroïques,  
Dans cette autre bataille où rien ne les défend ;  
J'ai vu leurs chefs courir, désarmés et stoïques,  
Et mourir en héros pour sauver un enfant !

Les magistrats du peuple ont fait leur noble ouvrage,  
L'esprit du dévouement a reconnu les siens,  
Le premier par le rang comme par le courage,  
A qui dirait : Pars-tu ? répondrait : J'en reviens !

Je ne demande rien, ô Paris ! Mais regarde :  
La misère des uns crée à tous un devoir.  
J'étais riche, je suis pauvre ! que Dieu te garde !  
Je vivrai de mon deuil et de mon désespoir.

### PARIS.

Merci ! je me retrouve en écoutant la plainte ;  
Celui qui souffre et vient est déjà vainqueur ;  
La flamme généreuse en moi n'est pas éteinte,  
Et ce qu'a dit ma bouche était loin de mon cœur.

Prends mon or et par lui que ta douleur espère ;  
Prends l'or de mes malheurs à tes maux consacré ;  
Prends l'or de mon travail qui deviendra prospère ;  
Prends l'or de mes plaisirs qui deviendra sacré !

Oui, ma sœur, dans ton deuil reprends une espérance ;  
Je ne l'oublierai point, quel que soit le destin,  
Car nous ne sommes pas deux villes, mais la France,  
Et le temps d'égoïsme est un passé lointain.

Après les jours mauvais, au sortir des abîmes,  
Faisons, pour nous aimer, des efforts plus fervents,  
Et du moins unissons, en comptant les victimes,  
Sur les lèvres des morts le baiser des vivants.

HENRI DE BORNIER.

### Faits divers.

#### Le charbon ou pustule maligne ; sa guérison.

Une des questions les plus importantes de la thérapeutique occupe, en ce moment, l'Académie de médecine : c'est le moyen presque infailible de guérir le charbon de l'homme. Le docteur Desclat, après un grand nombre d'expériences, affirme que cette maladie, autrefois reconnue comme mortelle, est aujourd'hui parfaitement guérissable.

Le charbon de l'homme est, comme on sait, une maladie dont il meurt ordinairement au bout d'une ou deux semaines au plus, et qui débute toujours par un bouton importé auquel on a donné le nom de pustule maligne ; c'est assez dire que cette maladie est éminemment contagieuse.

Autrefois, on distinguait deux sortes de charbon : l'un extérieur, caractérisé par une espèce de tumeur affectant principalement les parties molles, et auquel on donnait un nom particulier, suivant la région du corps où il apparaissait ; l'autre intérieur, appelé encore fièvre charbonneuse, beaucoup plus dangereux que l'autre et d'un effet mortel plus rapide. Mais cette classification n'existe plus, le premier ayant été reconnu solidaire du second.

Le charbon de l'homme n'apparaît jamais spontanément ; il est toujours le résultat d'un germe transporté. Ce germe existe sur les plantes de certaines contrées et surtout de certaines localités. Ce germe, avalé par les herbivores, se développe alors dans leur sang, ou bien se localise et produit la fermentation locale ou générale appelée charbon.

De même que l'on combat l'oïdium, de même, dit M. Desclat, on peut espérer détruire le charbon dans son principe.

Voici d'ailleurs le moyen qu'il propose ; découvrir par lui depuis plusieurs années, il regrette de n'avoir pas eu la possibilité de l'appliquer en grand.

D'après lui, il suffirait de détruire le germe qui se perpétue, par un engrais insecticide.

Une fois le charbon développé chez l'homme, ce qui produit la mort dans cette horrible maladie, c'est une fermentation du sang, qui le tourne, le rend noir et poisseux, au point qu'il ne peut plus circuler dans les petits vaisseaux. Enfin la cause de la fermentation charbonneuse réside dans la présence de la bactérie, qui occasionne une modification dans le sang, analogue à celle qui se produit dans une cuve de raisins, laquelle fermentation transforme le sucre en alcool en modifiant la nature et la couleur du jus.

Les moyens employés jusqu'ici pour combattre la maladie consistaient en cautérisations répétées ; M. Desclat propose, après des expériences couronnées de succès, le bichlorure de mercure, qui agit à la fois comme caustique et arrête la fermentation, sa propriété essentielle étant de rendre imputrescibles les substances organiques. L'acide phénique, caustique excellent qui attaque la peau, coagule l'albumine et acquiert ainsi la propriété d'un bon antipudride. Enfin, il propose également le phénate d'ammoniaque et le sulfophénate d'ammoniaque.

Il est arrivé à Paris un naufragé des inondations de Toulouse.

Il se nomme *Cachemire*. C'est un cheval des écuries du baron Finot. Surpris par l'inondation, il mit les deux pieds dans sa mangeoire, rompit sa longe et, se mettant à la nage, réussit à atteindre heureusement la terre ferme.

### LES VOLCANS D'ISLANDE.

Le dernier courrier d'Islande nous apporte de nouveaux renseignements sur les éruptions des volcans. Outre celles dont nous avons parlé antérieurement, il y en a eu une nouvelle le 20 avril, pendant quatre jours de suite. Somme toute, il y a eu huit grandes éruptions, dont les six sur les plateaux entre Myvatan et le Jokulsaa. L'éruption du 20 avril a été observée par quatre personnes qui la peignent dans le journal islandais, le *Nordafari*, de la manière suivante :

« Arrivés à l'endroit en question, nous avons vu le cratère s'élever près Seinagjaa comme un rocher à pic. Autrefois il y avait ici de belles plaines couvertes d'herbes ; mais à présent tout le pays est une contrée sauvage remplie de rochers, avec une série non interrompue de grands et de petits cratères dans une ligne du sud au nord.

Trois des cratères étaient dans une activité épouvantable. La terre tremblait comme si tout devait s'écrouler, et les cratères, avec un bruit étourdissant et avec un fracas épouvantable, lançaient sans cesse des pierres et de la lave fondue. Les plus grandes pierres que nous pouvions suivre des yeux furent jetées à une telle hauteur qu'elles étaient 45 secondes à retomber. La lave et les petites pierres s'élevèrent dans l'air et disparurent dans le brouillard pour retomber plus tard loin des cratères.

Comme nous nous hasardâmes à avancer sur la lave, l'état peu solide de cette lave nous brûla les souliers, et en beaucoup d'endroits nous vîmes le feu et les flammes dans les grandes crevasses produites par la lave. Un torrent de lave incandescente se précipita des plus grands cratères vers l'ouest ; c'est un aspect terrible que de le voir glisser sur les belles et fécondes plaines en les dévastant.

Cette éruption était tout près de celle du 10 mars. On croit que la plus grande masse de la lave dérive de cette éruption. On évalue à présent toute la lave des plateaux de Myvatan à une longueur de 3 milles et à une largeur de 400 jusqu'à 1,000 toises. Le dommage causé par la pluie de cendres est très-grand.

La masse de pierres-ponces lancées le 27 mars semble avoir été exceptionnelle, et peut-être faut-il remonter jusqu'au jour où Herculaneum et Pompéi furent ensevelis sous les cendres du Vésuve pour trouver un pareil phénomène. Les paroisses frappées par la pluie de cendres n'ont, à la vérité, été couvertes que d'une couche mince ; mais, en considérant qu'elles se trouvent à 20 milles du volcan et que l'épaisseur de la couche de cendres augmente lorsqu'on s'approche du volcan, on peut certainement conclure qu'au pied du volcan, ou à peu de distance, les paroisses auraient été complètement ensevelies sous les cendres.

La pluie de cendres s'est étendue sur une surface d'environ 800 kilomètres carrés, qu'elle a couverte d'une couche à peu près uniforme de 5 à 6 centimètres de haut.

On évalue à plus de 4,000 tonnes la quantité de cendres tombée en pluie sur ce malheureux pays, qu'elle ruine et frappe de stérilité.

On n'évalue pas à moins de 5,000 — soit le quatorzième de la population de l'Islande — le nombre de personnes qui, par suite de ce redoutable fléau, se trouvent désormais réduites au plus grand dénuement.

M. Watts, géologue anglais, est arrivé en Islande pour explorer les derniers phénomènes volcaniques et leurs effets. Il s'est mis en route tout de suite, avec six guides hardis, pour Vatnajo'Eul et pour les autres théâtres des éruptions volcaniques. On attend aussi des savants français en Islande.

### Dernières Nouvelles.

L'Assemblée nationale a décidé samedi que la discussion sur la loi de l'enseignement supérieur continuerait aujourd'hui lundi, et que la discussion sur l'élection de la Nièvre ne viendrait qu'après.

C'est donc aujourd'hui que le vote définitif de l'ensemble de la loi relative à la liberté de l'enseignement supérieur sera rendu.

On sait que la gauche, qui fait les derniers efforts contre cette loi, se propose de demander que le scrutin se fasse à la tribune.

Pour les articles non signés : P. GODBY.

22, Rue de Verneuil, Paris.

L'Administration du journal l'Illustration nous prie d'annoncer que la vente au numéro de la livraison de ce journal, qui a paru samedi 10 juillet, est faite au bénéfice des INONDÉS DU MIDI.

Cette livraison, entièrement consacrée aux inondations, ne contient pas moins de trente-huit sujets de dessins différents, parmi lesquels nous citerons l'Engloutissement de la rue Réclusanne, une saisissante composition de M. Féral, représentant une chambre de la rue de Bayonne pendant l'invasion des eaux, les nombreux croquis reproduisant l'aspect actuel des ruines de Toulouse et d'Agén; enfin les photographies de cadavres retrouvés dans les débris.

Tous ces dessins sont d'une vérité saisissante; aucun récit, aucune description, ne sauraient y suppléer pour donner une idée du terrible fléau dont ils reproduisent les effets.

Un livre curieux, écrit d'après des documents précieux, des Mémoires inédits, et présentant sous un jour nouveau un des plus saisissants épisodes de notre histoire nationale, *Stofflet et la Vendée*, par M. Edmond Stofflet, vient de paraître à la librairie E. Plon et C<sup>ie</sup> à Paris. L'auteur ne fait pas seulement la biographie de l'illustre général dont il porte le nom; il raconte toute l'histoire politique et militaire de la Vendée, et nous fait assister aux mémorables combats de la « Guerre des Géants. » Le volume est orné d'une carte qui permet de suivre exactement la marche des armées royalistes et républicaines.

Ce livre est en vente à Saumur, chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

5<sup>e</sup> année.

## LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES

Résumé de chaque numéro :

4 fr. Bulletin politique, Bulletin financier, Bilans des établissements de crédit, Recettes des chemins de fer, Correspondance étrangère, Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Listes des tirages, Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE

Mannet des Capitalistes

1 fort volume in-8°

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :

6 heures 10 minutes du matin.

11 — 20 — — — — —

7 — 35 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

6 heures \* minutes du matin.

10 — 45 — — — — —

6 — 80 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 JUILLET 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . .	63	83	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . .	730	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	667	50	2
4 1/2 % jouiss. septembre. . .	94	25	»	Crédit Mobilier. . . . .	185	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	580	»	10
5 % jouiss. novembre. . . . .	104	27	»	Crédit foncier d'Autriche. . . .	540	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	618	75	0
Obligations du Trésor, 1. payé.	485	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . .	365	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	227	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	557	50	2	Orléans. . . . .	312	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	482	60	2	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	930	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	307	50	»
— 1865, 4 % . . . . .	500	»	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	680	»	»	Est. . . . .	308	»	»
— 1869, 3 % . . . . .	349	»	»	Nord, jouissance juillet. . . . .	1162	50	»	Nord. . . . .	316	75	»
— 1871, 3 % . . . . .	312	50	2	Orléans, jouissance octobre. . . .	958	75	»	Ouest. . . . .	306	»	»
— 1875, 4 % . . . . .	464	75	1	Ouest, jouissance juillet, 65. . .	600	»	»	Nord-Ouest. . . . .	306	50	»
Banque de France, j. juillet. . . .	3915	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	973	50	»	Deux-Charentes. . . . .	277	50	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . .	608	73	»	Société parisienne du Gaz. . . . .	28	75	»	Vendée. . . . .	218	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	485	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . .	377	50	»	Canal de Suez. . . . .	508	75	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . .	312	50	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	377	50	»				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	890	»	»								

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.

6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers) omnibus.

9 — 41 — — — — — omnibus.

1 — 33 — — — — — soir, omnibus.

4 — 17 — — — — — omnibus.

7 — 33 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.

8 — 20 — — — — — omnibus.

9 — 50 — — — — — omnibus.

12 — 33 — — — — — soir, omnibus.

4 — 44 — — — — — omnibus.

10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 11.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. PITON, ancien greffier du tribunal de commerce de Saumur, désirant retirer son cautionnement, fait la présente publication, conformément à la loi. (261)

Etudes de M<sup>e</sup> CALLIER, avoué-licencié à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> BODIN.

Et de M<sup>e</sup> LE BLAYE et LAUMONIER, notaires à Saumur (Maine-et-Loire).

## VENTE PAR LICITATION. EN SEPT LOTS. DES IMMEUBLES

Ci-après, Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> veuve PELTIER-ALLAIN.

L'adjudication aura lieu, savoir : Pour les fermes de Bonne-Cour et du Fondis, et la maison de Saumur, le dimanche 1<sup>er</sup> août 1875, à midi, en l'étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE et LAUMONIER, notaires commis; Et pour le domaine du Bourg-Joly (quatre derniers lots), le dimanche 8 août 1875, à midi, à Montreuil-Bellay, en la salle de la Mairie, par le ministère des mêmes notaires.

Premier lot. La ferme de Bonne-Cour, située commune de Saint-Lambert-des-Lévéés, arrondissement de Saumur, contenant 11 hectares 44 ares 29 centiares.

Sur la mise à prix de 51,600 fr.

Deuxième lot. La ferme du Fondis, située commune de St-Nicolas-de-Bourgneil, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire), contenant 9 hectares 11 ares 66 centiares.

Sur la mise à prix de 40,000

Troisième lot. Une maison, située à Saumur, rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 34.

Sur la mise à prix de 23,500

Domaine du Bourg-Joly Comprenant les 4 lots ci-après.

Quatrième lot. Prés et terres, situés commune de Montreuil-Bellay, comprenant dix hectares quatre-vingt-sept ares quinze centiares.

Sur la mise à prix de 20,000

A reporter. 154,900

Report. 154,900

Cinquième lot. Terres et vignes, situées commune d'Antioigné, contenant un hectare quatre-vingt-quatorze ares soixante centiares.

Sur la mise à prix de 2,800

Sixième lot. Maison de maître, terres, prés, vignes et bois, situés commune de Saint-Martin-de-Sanzay, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), contenant quinze hectares cinquante-un ares seize centiares.

Sur la mise à prix de 54,700

Septième lot. Maison, terres, prés, vignes et bois, situés même commune, contenant dix-neuf hectares trente-quatre ares soixante-sept centiares.

Sur la mise à prix de 58,400

Total des mises à prix 250,800

Les héritiers ont la faculté de réunir en un seul lot les quatre derniers lots composant le domaine du Bourg-Joly, sur les mises à prix ci dessus indiquées.

La vente a été autorisée par jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le 10 juin 1875, enregistré. Pour les renseignements, s'adresser :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> CALLIER, avoué poursuivant; 2<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> ALBERT, avoué co-licitant; 3<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué co-licitant; 4<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> LE BLAYE, dépositaire du cahier des charges, et à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaires commis.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

## A VENDRE LA CHAPELLE SAINTE-CATHERINE

Au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Lévéés.

S'adresser audit notaire ou à M. CHEVALIER-LÉONARD, propriétaire à la Croix-Verte. (357)

## A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, LES

## CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves.

S'adresser à M. DE LAFRÉGEOLIERE, à Saint-Florent. (128)

Etude de M<sup>e</sup> MAURICEAU, huissier à Saumur.

M<sup>e</sup> Mauriceau a l'honneur de prévenir les personnes qui doivent à la maison de feu M. CHATHILLON père, ancien marchand de papier, à Saumur, qu'il est chargé du recouvrement des sommes dues à cette maison. (360)

M<sup>e</sup> MAURICEAU, huissier à Saumur, demande un clerc.

## A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE MAISON Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (367)

## A VENDRE

D'OCCASION, Une petite devanture de magasin en bon état.

S'adresser à M. VAUGELLE, menuisier, rue Cendrière.

M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé, demande un premier clerc.

## RIELLANT

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

ON DEMANDE, pour être docteur en campagne, une femme de 40 ans environ.

S'adresser au bureau du journal.

## FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

## LIEBIG

BOUILLON INSTANTANÉ ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX Pour Saucés et pour Assaisonnements

4 MÉDAILLES, 5 DIPLOMES D'HONNEUR 1867, 1868, 1869, 1872, 1873

Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne

Mis hors concours — Lyon 1872

SE VEND PARTOUT EN GROS : 50, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

Saumur, imprimerie P. GODET.

## MÉDICAMENTS LES PLUS EN RENOM

**CANCER** Guérison par un traitement interne et spécifique, sans opération chirurgicale, plus de sang répandu, pas de récidive. Des milliers d'observations de guérisons en justifient la supériorité. Brochure in-8° 3<sup>e</sup> édition par le docteur de BRUC. Prix 2 fr. 45 franco, chez A. Delahaye, Libraire, Paris.

**HERNIES** Chutes et déviations de matrice. — Guérison radicale en huit jours, sans bandages, par le spécifique antihernique de FLEURY, pharmacien au Mans (Sarthe). Traitement complet pour adulte, 50 fr.; pour enfant, 30 fr. Ecrire franco.

**MALADIES CHRONIQUES** Traitement du docteur S. THOMPSON, Hippocrate de l'Amérique. Chaque peut se traiter soi-même dans plus de 200 maladies, jusqu'ici incurables. Guérison certaine. Prix : 1 fr. 20 franco, chez A. Delahaye, Libraire, Paris.

**ÉCOULEMENTS** Guérison radicale. — 30 ans de succès par capsules et injection

**ÉPILEPSIE** Guérison par le Gallum Vidai. Notre expédition franco contre fr. 10 timbres-poste adressés pharma. Vidai, Montpellier.

**NEURALGIES** Maux de Dents de Tête et d'Orilles. Guérison radicale et instantanée, par une simple aspiration du Phlogodone de F. MARÉCHAL, pharmacien à Nancy. Le flac., 12 fr. 25. Envoi sur demande. Se trouve dans toutes bonnes pharmacies.

## ENCRE JAPONAISE

La seule donnant des Copies parfaites, un mois même après l'écriture.

## ENCRE MODERNE

Noire en écrivant et restant toujours limpide.

N. ANTOINE et FILS, PARIS DÉPOT CHEZ TOUS LES PAPETIERS, FRANCE ET ÉTRANGER

## CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessus.

## CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

**Concile œcuménique de Rome**, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr. Payables 50 francs par trimestre.

**La Vie de N.-S. Jésus-Christ**, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.

**La Vie de la très-sainte Vierge**, par Le Maître, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. 25 fr.

**La Sainte Bible**, illustrée par Gavota Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.

**Missale Romanum**, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.

**Les Évangiles**, Grands illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.

**DUFOUR**, Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.

**Grande carte de France**, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.

**Géographie**, Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et colorées, broché. 80 fr.

**Causes célèbres illustrées**, 7 vol. 49 fr.

**Art pour tous**, par C. Sauvageot, 13 vol. 390 fr.

**POUGET**, Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8°. 32 fr.

**PELOUZE et FREMY**, Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.

**BREHM**, La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.

**L'École normale**, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.

**BALZAC**, Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 180 fr.

**CHATEAUBRIAND**, Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° jésus. 400 fr.

**MUSSET** (Alfred de), Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.

La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr. cartonnés.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

## CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc. La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues. Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moschelesky, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

## VENDU AU PROFIT DES PAUVRES ETUDES DRUIDIQUES

Par A. C. G. — 1<sup>er</sup> fascicule, 50 centimes. Chez tous les libraires et papetiers; chez l'auteur, rue du

Marché-Noir, 9, et au bureau du journal.

Certifié par l'imprimeur soussigné.